



Société de tir à 300m
Case postale 2
1782 Belfaux

Contrat de location Buvette du stand de tir 300 m

1. Location

Le présent contrat de location est établi entre la société de tir à 300 m de Belfaux, par sa responsable de la buvette, Mme Josiane Quiot et :

Nom : Prénom :
Adresse : NP Lieu :
Société : Téléphone :

Date de location : Horaire : de à

But de la location : Anniversaire Fête de famille Autre (à préciser)

Réception des clefs : le à heures
Reddition des clefs : le à heures

Prix de la location buvette: Frs (Payable d'avance au moyen du BV annexé)
Prix de la location tireuse à bière: Frs (Payable d'avance au moyen du BV annexé) Avec fût(s)
Dépôt en garantie : Frs 150.- (Payable à la signature du contrat au moyen du BV annexé)

Copie de la police d'assurance en responsabilité civile du locataire reçue

Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance du règlement annexé, partie intégrante du contrat, et s'engage à en respecter les points sans restriction.

Belfaux, le

Signature du locataire

Signature de la gérante

2. Reddition

Ordre et rangement du mobilier selon protocole annexé En ordre
Propreté des locaux, cuisine, sanitaires et alentours selon protocole annexé En ordre
Inventaire selon liste annexée Complet
Inventaire selon liste annexée Incomplet
Avec manques suivants :

Objet	Pces	Tarif	Total

Remarques :

Dépôt en garantie Frs 150.-
Déduction sur dépôt en garantie Frs
Déduction pour nettoyage 30.-/h Frs
_____ fûts de bière 20lt à 100.- Frs _____

Retour du dépôt en garantie Frs
Supplément à facturer Frs

Redditionné le

Signature du locataire

Signature de la gérante



Règlement pour la location Buvette du stand de tir 300 m

1. Conditions

- 1.1 Toute réservation doit se faire auprès de Mme Josiane Quiot, Rte des Grands-Esserts 8, 1782 Belfaux, tél. 026.475.24.54 dès 19h00 ou sur www.tirbelfaux.ch.
- 1.2 La location est payable d'avance par bulletin de versement.
- 1.3 Un dépôt en garantie de Frs 150.- est demandé à la signature du contrat puis restitué lors de la reddition des locaux.
- 1.4 La clef sécurisée d'accès sera délivrée et reprise par la gérante selon entente.
- 1.5 La capacité maximale de la buvette est de 50 personnes et ne devra pas être dépassée.
- 1.6 Des frais de nettoyages (30.-/h), la disparition d'objets ou d'éventuelles dégradations peuvent être déduits de la somme en dépôt ou, le cas échéant, facturés au locataire sur décision de la gérante et selon la liste d'inventaire sous point 4. du présent règlement.
- 1.7 Le dépôt en garantie reste acquis en cas d'annulation du contrat dans les 30 jours qui précèdent la location.
- 1.8 Le locataire, obligatoirement majeur, fournira une copie de sa police d'assurance en responsabilité civile à la signature du contrat.
- 1.9 En rapport avec les déprédations subies, la buvette ne peut plus être louée pour des fêtes de jeunesse.
- 1.10 Les dommages corporels qui surviennent lors de l'utilisation des installations ne tombent pas sous la responsabilité du loueur.
- 1.11 L'accès aux locaux annexes est strictement interdit.
- 1.12 La location ne comprend pas le débit de boisson. La subsistance appartenant à la société de tir sera transférée au réduit sous clef avant chaque location.
- 1.13 Une tireuse à bière et des fûts Cardinal 20lt peuvent être utilisés selon tarif ci-dessous.
- 1.14 Les locaux, cuisine, sanitaires et alentours du stand ainsi que le mobilier seront rendus nettoyés et rangés selon les directives mentionnées sous le point 3. du présent règlement.
- 1.15 Le locataire évacue ses propres déchets (poubelles, bouteilles vides, etc.)
- 1.16 Les sacs à ordures seront fournis par le locataire.
- 1.17 Le délai de reddition sera fixé avec la gérante en fonction de l'utilisation ultérieure de la buvette mais au plus tard le lendemain de la location à 12h00.
- 1.18 Le programme d'activité de la société de tir dicte prioritairement les dates et horaires de location ainsi que le délai de reddition de la buvette.
- 1.19 Il est strictement interdit de fumer dans les locaux loués y compris le hall d'entrée.
- 1.20 La consommation de drogue est interdite dans et aux alentours du stand. En cas de soupçons, un examen policier peut être demandé.
- 1.21 Il est interdit de clouer, agraffer ou punaiser des décorations sur les revêtements intérieurs et extérieurs du bâtiment. De plus, ces dernières seront ôtées lors de la remise en ordre des locaux.
- 1.22 Le pavage de terrasse devra être protégé en présence de corps gras tel que jus de rôti et ne pourra en aucun cas accueillir un véhicule.
- 1.23 Les médailles, trophées, armes et décorations ne doivent en aucun cas être manipulées.
- 1.24 La gérante peut effectuer à tout moment un contrôle, sans prévenir, afin de s'assurer que les conditions mentionnées dans ce règlement sont respectées. En cas de non respect de ces dernières, une expulsion immédiate sans remboursement de la location peut être prononcée.
- 1.25 La gérante, sur préavis du comité de la société, peut refuser une location sans indication des raisons décisionnelles.
- 1.26 L'accès par la route du stand se fera à vitesse réduite et dans le plus profond respect des bordiers. En outre, la société n'est pas responsable de l'accessibilité en cas de chutes de neige.
- 1.27 Les deux premières places de parc devant la terrasse resteront libres pour le trafic agricole.
- 1.28 **Dès 22h00, le locataire prendra un soin particulier à maintenir l'ordre et la tranquillité aux abords du stand.**

2. Tarifs

Locataire	Tarif	Dépôt en garantie
Non-membre	250.-	150.-
Membre	150.-	150.-
Tireuse à bière	50.-	----
Fûts de bière 20lt	100.-/pce	----

3. Protocole de rangement et nettoyage

	(locataire) Fait	(gérante) En ordre
3.1 Ramassage papiers, mégots ou bouteilles sur les alentours du stand.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2 Balayage de la terrasse.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3 Balayage et récurage sol cuisine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4 Balayage et récurage sol buvette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5 Balayage et récurage sol sanitaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.6 Nettoyage urinoir, cuvette wc et 2 lavabos.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.7 Balayage et récurage sol hall d'entrée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.8 Disposition des tables et chaises selon modèle à votre arrivée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.9 Nettoyage des tables et chaises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.10 Nettoyage bar et cuisine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.11 Nettoyage évier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.12 Nettoyage lave-vaisselle.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.13 Nettoyage four et plan de cuisson et contrôle d'extinction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.14 Réfrigérateur vide et propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.15 Poubelle vide et propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.16 Casseroles et accessoires propres et rangés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.17 Ustensiles de cuisine propres et rangés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.18 Vaisselle propre et rangée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.19 Eteindre la stéréo.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.20 Enlèvement des décorations (exempt de scotch ou ficelles).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.21 Fermeture de toutes les fenêtres (sauf 1 en ventilation côté terrasse)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.22 Extinction de toutes les lumières (WC + hall en automatique).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.23 Fermeture de toutes les portes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. Inventaire matériel et tarif

Articles	Quantité	Prix à l'unité	Manque	Détérioré	Complet
Tables	14	300.-			<input type="checkbox"/>
Chaises	58	30.-			<input type="checkbox"/>
Tireuse à bière	1	1500.-			<input type="checkbox"/>
Chauffe-plat	1	60.-			<input type="checkbox"/>
Caquelon	1	30.-			<input type="checkbox"/>
Casseroles	6	50.-			<input type="checkbox"/>
Poêles à frire	2	30.-			<input type="checkbox"/>
Plaque à gâteau	1	20.-			<input type="checkbox"/>
Plats de service	4	20.-			<input type="checkbox"/>
Bassines/passaires	2/2	8.-			<input type="checkbox"/>
Assiettes plates	50	5.-			<input type="checkbox"/>
Assiettes creuses/bols	28/23	5.-			<input type="checkbox"/>
Assiettes à dessert	50	5.-			<input type="checkbox"/>
Sous-tasses	97	3.-			<input type="checkbox"/>
Tasses	80	5.-			<input type="checkbox"/>
Verres à vin blanc	65	3.-			<input type="checkbox"/>
Verres à vin rouge	68	3.-			<input type="checkbox"/>
Verres à digestif/à thé	8/6	3.-			<input type="checkbox"/>
Verres à bière 3/2.5/2dl	55/19/44	3.-			<input type="checkbox"/>
Verres à eau 3/2dl	16/6	3.-			<input type="checkbox"/>
Cannettes	12	5.-			<input type="checkbox"/>
Couteaux	50	2.-			<input type="checkbox"/>
Fourchettes/à dessert	114/30	2.-			<input type="checkbox"/>

Cuillères à soupe	55	2.-			<input type="checkbox"/>
Cuillères à café/espres	53/21	2.-			<input type="checkbox"/>
Couteaux de cuisine	5	10.-			<input type="checkbox"/>
Louche	1	10.-			<input type="checkbox"/>
Pince à viande	1	30.-			<input type="checkbox"/>
Spatules	2	10.-			<input type="checkbox"/>
Tire-bouchon	1	5.-			<input type="checkbox"/>
Ouvre-boîte	1	12.-			<input type="checkbox"/>
Linges	15	5.-			<input type="checkbox"/>

5. Approbation

Le présent règlement a été approuvé par le comité de la société de tir à 300 m de Belfaux ainsi que par sa gérante en date du 17 juin 2020. Il entre en vigueur à compter de cette même date et reste applicable jusqu'à l'approbation de sa prochaine révision.

Pour le comité de la société de tir

La gérante

Le président

Le secrétaire

Josiane Quiot

Laurent Berset

Ralf Ströher

Mises à jour effectuées

13.08.09	CB
01.10.09	CB
26.12.10	CB
22.11.12	CB
04.12.18	LB
17.06.2020	RS
18.10.2022	RS
25.03.2023	RS